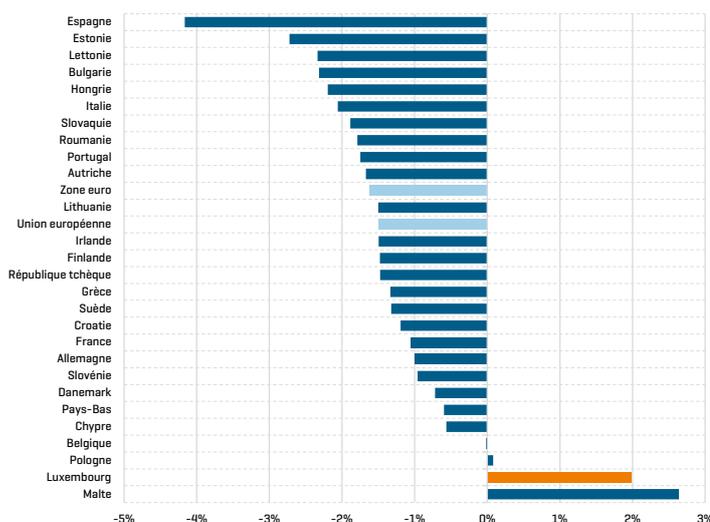


Evolution de l'emploi en 2020 : le Luxembourg très bien positionné en Europe

L'emploi a augmenté en 2020 au Luxembourg (+2% par rapport à 2019), contrairement à presque tous les autres pays européens. De multiples facteurs contribuent à cette bonne tenue, notamment une meilleure résistance de l'activité et un recours élevé au télétravail. Alors que le dispositif du chômage partiel joue un rôle important pour éviter des pertes d'emplois, il ne semble pas être un facteur majeur à l'origine des différences de l'évolution de l'emploi entre pays. Ce Regards examine différents éléments influençant l'évolution de l'emploi dans une approche comparative au niveau européen.

Le marché du travail a été fortement affecté en 2020 par la pandémie du Covid-19 et les mesures prophylactiques. En même temps, il a bénéficié de mesures de soutien tout aussi exceptionnelles. Malgré l'impact global de la pandémie, l'emploi n'a pas été frappé de la même manière dans tous les pays. Ainsi, en 2020, au niveau de l'Union européenne, il a connu une contraction de 1.5%, alors qu'au Luxembourg il a augmenté de 2%, affichant ainsi un meilleur développement que les pays voisins et la majorité des pays européens [Graphique 1].

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'EMPLOI EN 2020



Source : Eurostat

Baisse des heures travaillées en lien avec l'activité

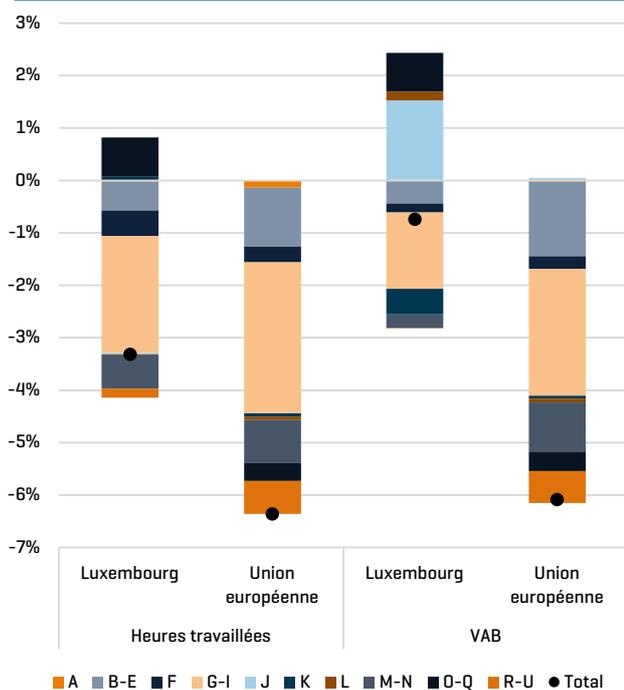
Vu les mesures de soutien à l'emploi en 2020, dont notamment le chômage partiel, qui permet de maintenir des personnes en emploi alors qu'elles ne travaillent pas ou peu, l'évolution de l'emploi ne reflète pas la réelle ampleur de la disruption causée par le Covid-19. L'impact de la pandémie sur le marché du travail est plus fidèlement retracé par l'évolution des heures travaillées, qui sont moins influencées par les mesures de soutien.

Le nombre d'heures travaillées a baissé dans tous les pays de l'Union européenne en 2020, y compris au Luxembourg, avec pourtant de grandes différences entre pays: de -0.7% en Pologne à -11.2% en Grèce. Le Luxembourg se situe, avec une baisse de -3.3%, dans le premier tiers des pays où les heures ont le moins diminué. Les pays méditerranéens affichent les baisses les plus conséquentes, ayant été durement frappés par la pandémie, tant sur le plan sanitaire qu'économique [notamment via leur important secteur touristique].

Les heures travaillées sont liées à l'évolution de l'activité, qui peut être exprimée par la valeur ajoutée brute [VAB]. En effet, une baisse de l'activité devrait se traduire par un moindre besoin de main-d'œuvre et en conséquence une réduction des heures. Concernant la VAB, le Luxembourg est avec une baisse de -0.7% le second meilleur pays de l'UE, et affiche une réduction de l'activité bien moindre que l'UE [-6.1%]. Alors que l'évolution des heures et de la VAB est très similaire dans la majorité des pays européens, la VAB au Luxembourg a moins baissé que les heures.

La principale raison de cette divergence est une croissance exceptionnelle dans la branche de l'information et de la communication (croissance annuelle de +17%), et dans une moindre mesure des différences de poids de certaines branches dans le total des heures respectivement de la VAB (par exemple la branche «commerce, transport et horeca» représente 15% de la VAB mais 23% des heures travaillées). La pandémie se caractérise par un impact inégal sur les différentes branches de l'économie, celle du «commerce, transport et horeca» contribuant le plus à la baisse dans tous les pays de l'UE, aussi bien en termes de VAB que d'heures travaillées. Le Luxembourg se distingue également du fait que, contrairement à l'UE, il y a des branches qui contribuent positivement à la croissance des heures travaillées et de la VAB, notamment l'administration publique, enseignement, santé et action sociale [Graphique 2].

GRAPHIQUE 2 : CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ À L'ÉVOLUTION DES HEURES TRAVAILLÉES ET DE LA VAB EN VOLUME AU LUXEMBOURG ET EN UNION EUROPÉENNE EN 2020

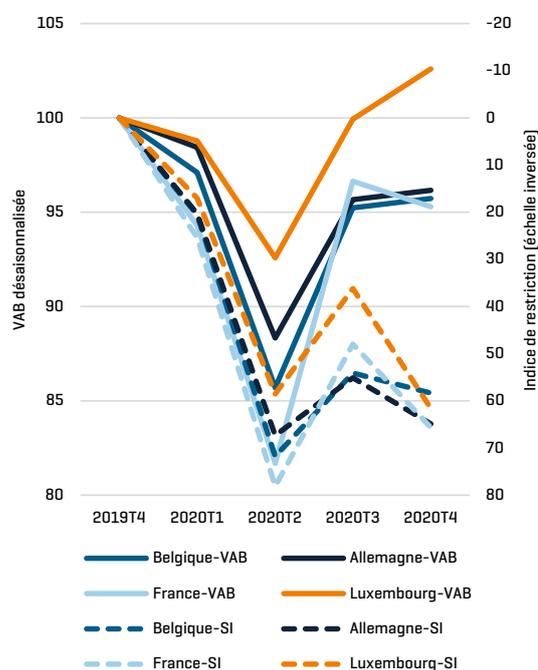


Note : Branches d'activité: A : Agriculture ; B-E : Industrie ; F : Construction ; G-I : Commerce, transport et horeca ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M-N : Services aux entreprises ; O-Q : Administration publique, défense, enseignement, santé et action sociale ; R-U : Arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services. Source : Eurostat

L'activité favorisée par des restrictions moins fortes ?

Les restrictions mises en place pour réduire la propagation du virus ont eu un fort impact négatif sur l'activité. Un "indice de restriction" (stringency index) développé par l'Université d'Oxford mesure la sévérité des restrictions de façon comparable entre pays¹. Au début de la pandémie, cet indicateur présente une forte corrélation négative avec la VAB, mais qui s'affaiblit au cours de 2020, probablement en raison d'une meilleure adaptation aux mesures de la part des entreprises et ménages ainsi que de mesures plus ciblées (Graphique 3). L'effet des restrictions sur l'activité varie en fonction des branches, avec une élasticité de la VAB à l'indice de restriction élevée pour la branche "commerce, transport et horeca" et celle des arts et autres services (R-U), mais presque nulle pour le secteur financier². L'activité, et de façon liée, les heures travaillées au Luxembourg ont pu profiter de mesures moins strictes que dans d'autres pays européens (en zone euro, seuls la Finlande et les pays baltes affichent une moyenne annuelle plus faible de l'indice de restriction).

GRAPHIQUE 3 : MOYENNE TRIMESTRIELLE DE L'INDICE DE RESTRICTION (SI) ET VAB EN VOLUME, BASE 100 AU 4^E TRIMESTRE 2019



Sources : Oxford Covid-19 Government Response Tracker, Eurostat, calculs STATEC

- 1 Cet indice est obtenu comme moyenne non pondérée d'indicateurs sur différents types de mesures, qui n'ont probablement pas tous le même impact sur la VAB. Pour plus de détails : <https://www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/covid-19-government-response-tracker>
- 2 Voir ECB Economic Bulletin, Issue 2/2021, "The impact of containment measures across sectors and countries during the COVID-19 pandemic"

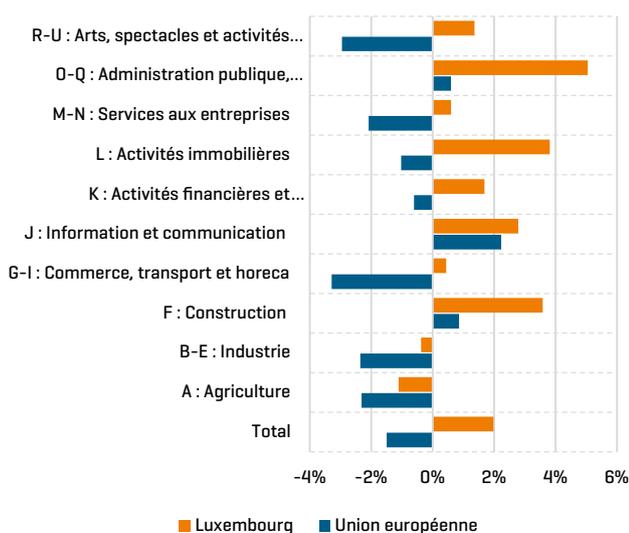
Le Luxembourg figure donc pour la VAB et pour les heures travaillées parmi les pays européens qui ont connu les meilleurs développements en 2020. Ainsi, une meilleure résistance de l'activité comparé aux autres pays européens paraît être un facteur explicatif de la tenue plus favorable de l'emploi au Luxembourg.

Evolution positive de l'emploi au Luxembourg

En effet, le Luxembourg est en 2020 un des seuls trois pays européens avec une variation annuelle positive de l'emploi. Ceci ne signifie pourtant pas que l'emploi luxembourgeois n'aurait pas été frappé par la crise. Au 2^e trimestre, l'emploi a en effet diminué [-0.5% sur un trimestre, données désaisonnalisées], même s'il a repris une trajectoire ascendante par la suite. Parmi les pays pour lesquels des données désaisonnalisées de l'emploi sont disponibles, le Luxembourg est le seul à avoir dépassé au 3^e trimestre le niveau d'emploi du 1^{er} trimestre 2020.

La croissance de l'emploi luxembourgeois ne provient pas d'une seule branche isolée, mais elle s'inscrit comme un phénomène relativement généralisé à l'ensemble de l'économie. Dans seulement 2 branches sur 10, la variation annuelle de l'emploi est négative au Luxembourg (agriculture et industrie), alors que dans l'ensemble de l'UE, l'emploi a baissé dans 7 branches. Les plus fortes hausses au Luxembourg concernent la branche "administration publique, enseignement, santé et action sociale" (O-Q), les activités immobilières (L) et la construction (F). Dans ces branches, comme dans la plupart des autres, le Luxembourg se trouve parmi les pays avec les plus fortes hausses de toute l'UE (Graphique 4).

GRAPHIQUE 4 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE L'EMPLOI EN 2020 PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



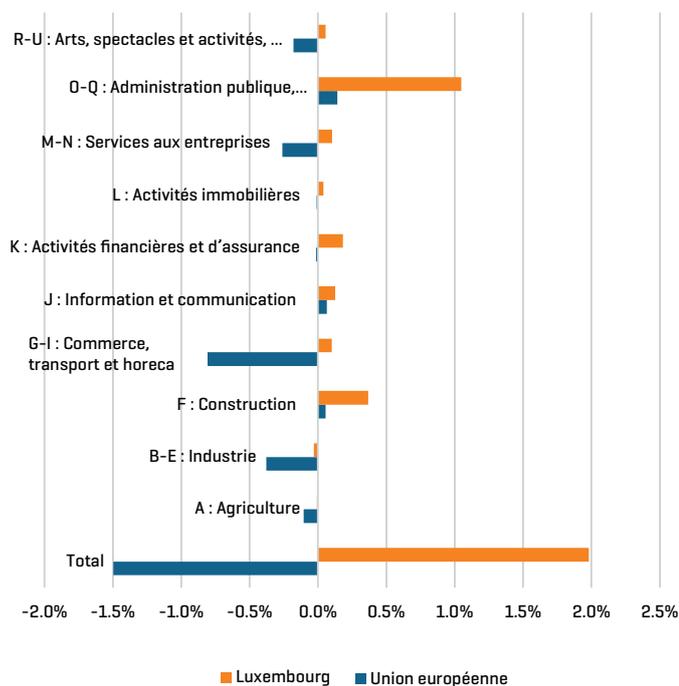
Source : Eurostat

Les différences avec l'UE deviennent encore plus visibles si l'on considère les contributions à la croissance de l'emploi. Les plus grandes divergences apparaissent au niveau de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (O-Q) d'un côté et du commerce, transport et horeca (G-I) de l'autre (Graphique 5) :

- O-Q [Administration publique] est la branche avec la plus grande contribution positive en UE et au Luxembourg, mais avec des magnitudes très différentes : +0.1 point de pourcentage en UE et +1.1 point de pourcentage au Luxembourg ;
- la contribution de O-Q [Administration publique] est plus élevée au Luxembourg en raison d'un taux de croissance plus élevé [le poids de cette branche étant plus faible au Luxembourg que dans l'UE] ;
- ce taux de croissance plus élevé pourrait être directement liée à la situation sanitaire, avec un besoin accru de main-d'œuvre pour par exemple le large scale testing, le contact tracing ou l'enseignement en alternance³ ;
- au Luxembourg, il y avait déjà une accélération de la croissance de l'emploi dans cette branche les années précédentes, indiquant potentiellement des besoins de recrutements importants ;
- de l'autre côté, il n'y a pas de contribution négative de G-I [Commerce, transport et horeca] au Luxembourg, contrairement à l'UE où cette branche est à elle seule responsable de la moitié de la baisse de l'emploi ;
- la variation positive de l'emploi en G-I [Commerce, transport et horeca] au Luxembourg ne signifie pas pour autant que le nombre d'employés dans cette branche a augmenté de manière continue pendant la pandémie.

³ Cf. : Note de conjoncture 1-2021, STATEC, p. 43

GRAPHIQUE 5 : CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2020



Note : Branches d'activité : A : Agriculture ; B-E : Industrie ; F : Construction ; G-I : Commerce, transport et horeca ; J : Information et communication ; K : Activités financières et d'assurance ; L : Activités immobilières ; M-N : Services aux entreprises ; O-Q : Administration publique, défense, enseignement, santé et action sociale ; R-U : Arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services. Source : Eurostat

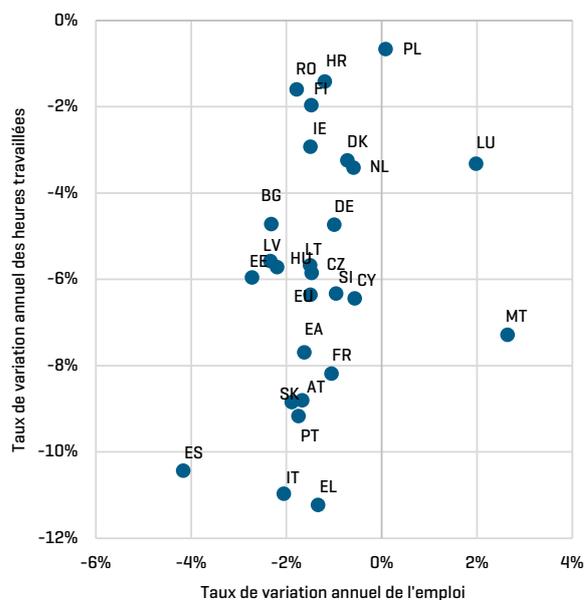
Déjà avant la pandémie, le marché du travail luxembourgeois était l'un des plus dynamiques en Europe, avec une croissance annuelle moyenne de +3.4% entre 2016 et 2019, contre +1.3% au niveau européen. Si l'on considère la différence d'évolution de l'emploi en 2020 avec les années précédentes – ce qui revient à mesurer d'une certaine manière l'ampleur du freinage – le Luxembourg se situe toujours très favorablement, en deuxième place, ensemble avec la Belgique et derrière la Pologne.

Déconnexion entre heures travaillées et emploi en 2020

L'emploi et les heures travaillées ont baissé dans la majorité des pays européens en 2020, avec une chute des heures (beaucoup) plus prononcée que celle de l'emploi. Si au cours des années précédentes, les évolutions de l'emploi et des heures travaillées étaient étroitement liées, une déconnexion apparaît en 2020. Alors que dans certains pays les variations restent assez similaires (par exemple, en Finlande les heures travaillées ont diminué de 2% et l'emploi de 1.5%), dans d'autres il y a des écarts considérables (par exemple en France avec -8.2% pour les

heures travaillées et -1.1% pour l'emploi). Ainsi les pays avec les plus fortes baisses des heures travaillées ne sont pas nécessairement ceux avec les plus fortes réductions d'emploi, indiquant potentiellement un soutien à l'emploi divergeant (Graphique 6).

GRAPHIQUE 6 : VARIATION ANNUELLE DE L'EMPLOI ET DES HEURES TRAVAILLÉES



Source : Eurostat

L'emploi n'a pas baissé dans la même proportion que les heures grâce aux mesures exceptionnelles de soutien, avant tout celle du chômage partiel. D'autres facteurs contribuant aux évolutions divergentes sont le congé pour raisons familiales et une réduction du nombre d'heures supplémentaires.

Les mêmes branches notent généralement les plus fortes réductions des heures travaillées et de l'emploi, mais avec des magnitudes différentes. Au Luxembourg, dans beaucoup de branches, l'emploi a augmenté alors que les heures se sont repliées. Au Luxembourg, la différence entre la variation de l'emploi et celle des heures est particulièrement importante pour la branche «commerce, transport et horeca», suivi de la construction et de l'industrie, qui sont les branches où les heures ont diminué le plus. A l'opposé, l'écart est le plus petit dans les branches où les heures ont bien résisté, telles l'administration publique, l'enseignement, santé et action sociale ou les activités financières et d'assurance, où il avait très peu (voire pas du tout) de chômage partiel.

L'écart variable entre l'évolution de l'emploi et des heures travaillées au niveau des pays peut refléter à la fois des

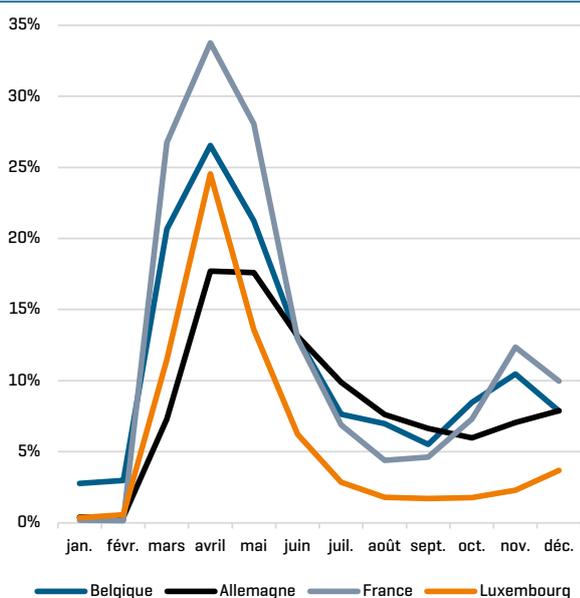
différences en termes d'activité que de mesures de soutien. En effet, les pays où l'activité a bien résisté ont probablement un besoin plus faible de soutien à l'emploi et en conséquence un moindre écart entre le taux de variation des heures et de l'emploi. A l'opposé, une évolution similaire de ces deux variables pourrait aussi être signe d'un soutien à l'emploi relativement faible.

A travers les pays européens, la proportion d'employés au chômage partiel était la plus élevée au printemps, puis baissait, avant de réaugmenter vers la fin de 2020 sous l'influence d'un resserrement des mesures de restriction.

En général, la proportion d'employés au chômage partiel n'est pas plus élevée au Luxembourg que dans les autres pays européens. En fait, elle est en-dessous de la moyenne annuelle des pays européens pour lesquels suffisamment de données sont disponibles (Graphique 7). Etant donné que le chômage partiel était largement disponible et que l'usage effectif restait en dessous des demandes accordées⁴, il paraît que cette part relativement faible au Luxembourg reflète davantage un moindre besoin de chômage partiel qu'un accès limité à ce dispositif.

Il convient de rester prudent dans la comparaison de l'utilisation du chômage partiel entre pays, les méthodologies pouvant varier entre pays avec des révisions ultérieures possibles. Par ailleurs, si tous les pays de l'UE disposaient ou ont introduit des dispositifs de chômage partiel, ces programmes ne sont pas identiques d'un pays à l'autre.

GRAPHIQUE 7 : PROPORTION D'EMPLOIS SOUTENUS PAR DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN 2020



Source : Eurostat

4 Cf. : Note de conjoncture 1-2021, STATEC, p.45

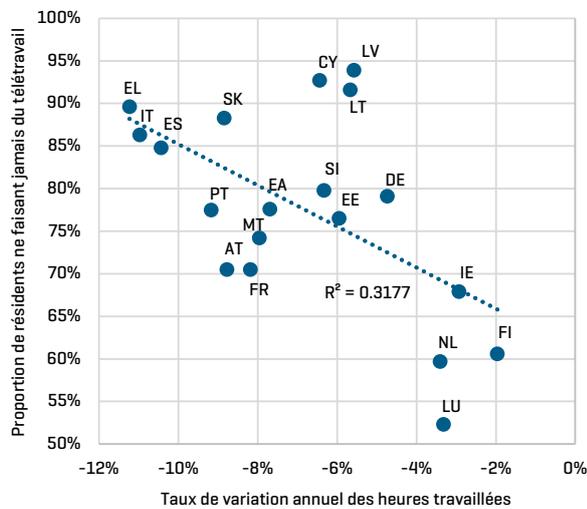
Adaptation aux restrictions par le télétravail

Au-delà du besoin, probablement divergent, de chômage partiel, différents facteurs structurels peuvent avoir un impact sur son utilisation et de façon liée sur l'emploi. Face à des mesures de distanciation sociale ou des fermetures obligatoires du lieu de travail, le télétravail a été fortement promu en 2020. Si une personne n'avait ni la possibilité d'être physiquement présente sur son lieu de travail, ni de travailler à distance, alors elle était probablement obligée d'être en chômage partiel ou de perdre son emploi. En 2020, la proportion de résidents faisant du télétravail a augmenté dans tous les pays de l'UE, mais les niveaux varient fortement entre pays. La part de résidents ne faisant jamais du télétravail va de 97% en Bulgarie à 52% au Luxembourg, avec une proportion de 79% en Allemagne, 71% en France et 66% en Belgique. Ainsi le Luxembourg a la proportion la plus élevée de résidents travaillant parfois ou normalement à distance en 2020. Les données sur le télétravail ne sont disponibles que pour les résidents, il se peut donc que la proportion de personnes en télétravail dans l'emploi total au Luxembourg soit plus faible, si les frontaliers travaillent davantage dans des métiers non télétravaillables (ils représentent par exemple environ 60% des effectifs dans le commerce). Il faut remarquer que les pays européens ne présentent pas tous les mêmes capacités de télétravail. Il existe non seulement des différences au niveau de l'infrastructure requise, mais la structure de l'économie détermine aussi la part des emplois pouvant être exercés à distance. Par exemple, le secteur financier se prête bien au télétravail⁵, et la part de personnes travaillant dans ce secteur est très élevée au Luxembourg⁶.

5 Voir World Economic Outlook – Managing divergent recoveries FMI

6 La branche des activités financières et d'assurance représente 10.8% de l'emploi luxembourgeois, contre 2.3% de l'emploi dans l'UE

GRAPHIQUE 8 : PROPORTION DE RÉSIDENTS NE FAISANT JAMAIS DU TÉLÉTRAVAIL EN 2020 ET ÉVOLUTION DES HEURES TRAVAILLÉES DANS LA ZONE EURO



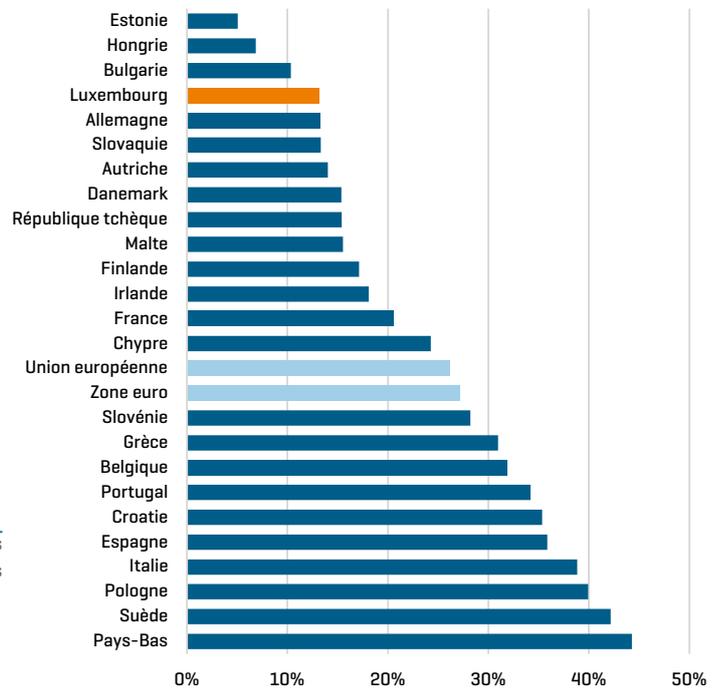
Note de lecture : la pente de la droite de régression indique que les pays ayant le moins recouru au télétravail ont connu une baisse des heures travaillées plus prononcée. Source : Eurostat

Les contrats temporaires plus exposés aux pertes d’emplois

Un autre facteur est la part de personnes avec des contrats temporaires. Au Luxembourg, le nombre de résidents en CDI est de 3.9% plus élevé au 4^e trimestre 2020 qu’un an auparavant, alors que sur la même période le nombre de résidents en CDD a diminué de 5.3%. Ceci relève notamment du fait que les contrats temporaires sont généralement plus répandus dans les branches fortement frappées par la pandémie, comme par exemple dans le «commerce, transport et horeca». D’autres raisons peuvent cependant être invoquées, par exemple le fait que dans beaucoup de pays les personnes avec des contrats temporaires n’avaient pas droit au chômage partiel⁷. En plus, les CDD prenant fin pendant la pandémie risquaient de ne pas être renouvelés. En conséquence, une proportion plus élevée de personnes avec des contrats temporaires conduirait potentiellement à moins de personnes en chômage partiel, et donc probablement à davantage de pertes d’emplois. Au total, aussi bien que dans les branches les plus concernées, la part de résidents avec des contrats temporaires est plus faible au Luxembourg que dans les pays voisins (notamment dans l’horeca, cf. graphique 9), ce qui contribue à réduire le nombre d’emplois vulnérables au Luxembourg. Mais comme pour le télétravail, les données sur le type de contrat ne sont disponibles que pour les résidents (les frontaliers ne sont pas pris en compte), ce qui peut induire un biais dans la comparaison.

⁷ Voir European Economic Forecast – Spring 2021 de la Commission européenne

GRAPHIQUE 9 : PART DE SALARIÉS RÉSIDENTS AVEC UN CONTRAT TEMPORAIRE DANS LA BRANCHE «HÉBERGEMENT ET RESTAURATION» EN 2019



Source : Eurostat

Une structure de l’économie favorable

La crise de Covid-19 se caractérise par un impact inégal sur les différentes branches de l’économie. En conséquence, la structure de l’économie contribue aux évolutions divergentes de l’emploi entre pays européens. Ainsi, des pays avec une part élevée de l’emploi dans des branches comme celle du commerce, transport et horeca, qui était très concernée par les restrictions et ne présente que peu d’opportunités de télétravail, risquent d’être impactés plus fortement. La structure économique luxembourgeoise, avec une part de l’emploi relativement élevée dans l’information et communication, les activités financières et d’assurance ou la construction, a ainsi contribué à une meilleure résilience des effectifs. En même temps, la structure de l’économie détermine en partie les possibilités de télétravail et influence la part de personnes en chômage partiel. Malgré cette structure favorable, il ne faut pas négliger qu’au niveau de chaque branche, l’évolution de l’emploi au Luxembourg a aussi été plus favorable qu’en UE.

Conclusions

De nombreux facteurs contribuent ainsi à l'évolution plus favorable de l'emploi en 2020 au Luxembourg que dans les autres pays européens :

- l'activité a mieux résisté, bénéficiant notamment de moindres restrictions sanitaires ;
- un marché du travail traditionnellement plus dynamique [avec une croissance de l'emploi plus forte] ;
- moins d'emplois vulnérables, grâce à un potentiel élevé de télétravail et moins de contrats temporaires ;
- une structure de l'économie favorisant ces précédents facteurs et la croissance de l'emploi total ;
- des mesures de soutien telles que le chômage partiel ont aidé à garder des personnes en emploi, mais l'ampleur variable de ce soutien est insuffisante pour expliquer les divergences d'évolution de l'emploi entre le Luxembourg et les autres pays européens.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683
press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Lena Rota | Bastien Larue | Tél 247-84339 | bastien.larue@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.